

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

P.A. - PRÉFECTURE
24 SEP. 2008
SERVICE

Séance du 03 septembre 2008

L'an deux mille huit, le trois septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, PETRIAT Serge et POURTAU-MONDOUTEY Lionel; Mesdames TESTEGUTTE Nadine (2^{ème} Adjoint), BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absent et excusé : Monsieur Jackie MENANT.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	10
Membre Absent	01
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Monsieur Jackie MENANT a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET pour l'ensemble des votes.

OBJET : Aménagement d'un lotissement communal sur le territoire de la Commune de Loubieng

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de création d'un lotissement communal et la consultation des entreprises en vue de son aménagement.

Il ajoute que la DDE est maître d'œuvre de cette opération, que le mode de passation est la procédure adaptée, et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 21 juillet 2008 au BOAMP.

Il informe l'Assemblée qu'après analyse des offres, les entreprises suivantes présentent l'offre économiquement la plus avantageuse:

- SARL André LAFONT (106 350 € H.T.) pour [es travaux de terrassements, de voirie et de réalisation du réseau d'eaux pluviales
- L'entreprise INEO (17 540 € H.T.) pour les travaux de réalisation du réseau d'adduction d'eau potable.

Il propose donc de retenir ces 2 entreprises.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

CONFIE les travaux de:

- terrassements, voirie et la réalisation du réseau d'eaux pluviales à l'entreprise SARL André LAFONT pour un montant de 106 350 € H.T.
- réalisation du réseau d'adduction d'eau potable il l'entreprise INEO pour un montant de 17540 € H.T,

AUTORISE le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces se référant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE